

# Vie Nouvelle N° 253

27 juillet 2026

## **Les complémentaires santé**

La Sécu ne rembourse pas à 100 % les frais de santé, une adhésion à une complémentaire santé (mutuelle ou assurance) est nécessaire pour être mieux protégé.

## **Achat en ligne : que faire en cas de problème ?**

Vous avez acheté quelque chose sur internet mais un problème est survenu : non-réception de la marchandise, produit défectueux, abîmé ou non conforme à votre attente, changement d'idée, etc. Comment et auprès de qui porter réclamation ?